

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 30 juin 2016 à 10 heures 00

L'an deux mille seize et le trente juin à 10 h, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mme BACHELARD

Mrs BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, RABANIT, MANIFACIER, PELLEQUER, GOBLET

Procuration : M. JULLIAN à M. CHERON

Absents excusés : Mme FOURCADE, M.CEBELIEU

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

M. RABANIT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé avec quelques modifications à l'unanimité. Le point n° 9 pour lequel M. DELEUZE, Président de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes, a été invité, lui a été soumis et validé.

Le Maire rappelle que le 8 juillet au matin, la CDCI se réunit concernant le projet de périmètre d'un nouvel EPCI. Un nouvel amendement pourrait être présenté, à savoir la fusion et non plus l'extension de la CCHC. Le 8 juillet 2016 à 15 h en Sous-Préfecture, une rencontre aura lieu avec le Préfet, le Président de Alès Agglomération, le Président de la CCHC, les vice-présidents et les personnels administratifs de l'agglomération et de la CCHC.

Concernant la réunion qui a eu lieu à Bonnevaux, le compte-rendu a été envoyé à l'Agglomération mais M. ROUSTAN ne l'a pas validé. Par conséquent, le compte-rendu n'est pas diffusable.

M. PELLEQUER souhaite travailler avec les autres communes sur des projets communs en vue de la disparition possible des communes de moins de 1000 habitants. Peut-être avec la commune de Sénéchas dans un premier temps. M. CHERON approuve ce point de vue. Une réunion peut être prévue à la rentrée.

1- Demande de subvention

Le Maire propose au conseil d'étudier les diverses subventions à allouer aux associations pour l'année 2016. Seules les associations ayant fournies tous les justificatifs seront traitées. Il rappelle qu'un formulaire a été fait en 2014 et qu'il est disponible en mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions dont le détail figure ci-dessous :

	Budget 2015	Budget 2016
AEP	0	200
Géno en Fêtes	0	2 000

Concernant la demande de subvention de l'association « Je Commence... », le Maire rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 2 000 € leur a été allouée pour la semaine du chapiteau. L'association demande une subvention de 500 € pour l'année 2016. Après en avoir délibéré, le conseil, par 5 voix contre, 2 abstentions et 2 pour refuse l'octroi de la subvention. Un courrier sera fait pour les informer qu'il serait préférable qu'il y ait une seule demande regroupant leur programme annuel.

Le conseil municipal souhaite que l'association « Géno en fêtes » organise au moins une manifestation en plus par an.

2- Projet d'un city-stade

Le Maire donne la parole à M. CHERON qui informe du projet de city-stade qui pourrait être réalisé sur un terrain propriété de la commune, situé aux Vignes de la Baratière, sur la parcelle cadastrée A 902 (ancien stade). En effet, il avait été prévu dans le programme électoral un projet à destination des jeunes du village. Il y a quelques temps, des enfants du collège nous ont sollicité pour la construction d'un skate park. Récemment un courrier des parents d'élèves du collège nous a été adressé présentant un projet qui pourrait être envisagé : la construction d'un city-stade.

Il s'agit d'un stade où se pratiquent une multitude de sports et d'activités dans un même endroit et ouvert à tous. Ce projet constituera un pôle d'animation et de socialisation, de liberté de pratique et de convivialité. En effet, cette installation peut profiter à tous : écoles, associations sportives, jeunes adolescents, parents et enfants.

Le coût prévisionnel de ce city-stade est de 43 937 € HT soit 52 724,40 € TTC. Le plan de financement prévisionnel pourrait notamment réunir l'Etat, le Conseil Régional, la CAF, le Conseil Général, une dotation parlementaire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de réalisation de ce projet de construction d'un city-stade
- de solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Etat, de la jeunesse et des sports, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, et du sénateur (dans le cadre d'une dotation parlementaire).

3- Virements de crédits – Budget eau et assainissement

Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après.

Compte et Libellé	Prévu BP	Modification crédit		Montant BP après VC
		+	-	
203 - Frais d'études, de recherche...	0	10 000		10 000
2156 – Matériel spécifique exploitation	40 000		10 000	30 000

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De procéder aux virements de crédits ci-dessus sur le BP 2016
- Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir

4- Enquête publique

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59, R.153-13 et suivants.

Vu la délibération en date du 17 mars 2016 prescrivant la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Génolhac par déclaration de projet pour permettre la réalisation du projet de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA) du 26 avril 2016 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai 2016 au 28 juin 2016 inclus ;

Vu les pièces du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Génolhac ;

Vu la décision d'examen au cas par cas de l'autorité environnementale en date du 18 mai 2016 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 29 juin 2016, émettant un avis favorable à la poursuite de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Génolhac, en recommandant :

- « de demander une officialisation du prélèvement d'eau, si cela n'a pas encore été fait, et des périmètres de protection des eaux captées sur la Gardonnette accompagnés des prescriptions à y appliquer ».

Réponse du maire : les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant les captages d'eau potable de la commune (et leurs périmètres de protection associés) sont en cours de réalisation. Une fois les arrêtés préfectoraux de DUP pris, ces périmètres de captages (et les prescriptions règlementaires associées) deviendront des servitudes d'utilité publique qui seront obligatoirement prises en compte dans le cadre de la révision du PLU en cours.

- *De retenir la demande de M. JF JULLIAN (modification du périmètre de protection rapproché du captage de la Gardonnette) qui est tout à fait logique et ne contredit pas le rapport de l'hydrogéologue.*

Réponse du maire : cette demande, bien que légitime, ne concerne pas directement le présent dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU qui porte uniquement sur la création d'une nouvelle gendarmerie (parcelle AB453). Les parcelles concernées par la demande de Mr Jullian ne sont pas limitrophes de la parcelle de projet. La demande de Mr Jullian sera donc transmise à l'hydrogéologue ainsi qu'aux services de l'Etat en charge de la délimitation des périmètres de protection de captages (procédure en cours).

- *Enfin la demande de Mme MICHEL (qui souhaite être informée du déroulement du chantier) relève de la simple information due à toute personne proche d'un chantier inhabituel. »*

Réponse du maire : en tant que riverain, Mme Michel sera tenue informée du déroulement du chantier de construction de la future gendarmerie.

Le Maire indique que le dossier est dès lors prêt à être approuvé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Déclare d'intérêt général le projet de création d'une nouvelle gendarmerie ;

Approuve le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Génolhac ;

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme. Le PLU mis en compatibilité est tenu à disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

5- Questions diverses

CH PONTEILS

Le Maire informe le conseil que la direction du CH Ponteil est alésienne. M. CENCIC en est le directeur. Celui-ci vient une seule fois par semaine, le reste du temps, vient différents sous-directeurs, tous différents chaque jour. Le CH Ponteil présente un déficit de 500 à 600 000 € en 2015, déficit en augmentation depuis 3 ans. Le comité de surveillance souhaite fidéliser le personnel et lance un appel à candidatures pour des infirmiers, aides-soignants et médecins.

M. PELLEQUER évoque la possibilité de faire une maison de santé pluriprofessionnelle dans le bâtiment actuel de la CCHC considérant qu'Alès Agglomération ne souhaite pas le récupérer au 01/01/2017. Une entente pourrait se faire avec les communes voisines. Une réflexion doit être menée.

Courrier école rurale :

Le Maire informe du courrier reçu de M MALAVIEILLE concernant l'école rurale. En effet, le ministère de l'Education nationale se mobilise pour les écoles rurales offrant de nouveaux services éducatifs en vue de favoriser les apprentissages et l'épanouissement des enfants et permettre de lutter contre la fragilité de l'école rurale pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. L'Etat a donc décidé de passer des conventions pour lutter contre ces fragilités et penser globalement dans la durée l'organisation du réseau des écoles. Mais le département du Gard n'a pas été retenu pour ce type de convention. M. MALAVIEILLE demande au Président du Conseil Départemental du Gard d'intervenir auprès du Ministre pour que notre département en bénéficie.

Rapport CCHC :

La CCHC a édité son rapport annuel sur le prix et qualité du service déchets. Il est disponible en mairie et sur le site de la commune.

Subvention Conseil Départemental

Le Maire rappelle que depuis 2 ans, il n'y avait plus de FDE (Fonds Départemental d'Équipement) pour les collectivités ou groupement de communes (syndicats). En 2017, il sera remplacé par le CDE (Crédit Départemental d'Équipement). L'aide sera plafonnée, ne pourra atteindre que 25 % de la dépense subventionnable, et il sera accordé qu'une aide par an.

Festivités

M. MANIFACIER rappelle les festivités à venir :

- 9 juillet : fanfare de 11 h à 14 h

10 juillet : balade avec Maurice André au Temple de

17 juillet : balade avec Maurice André au temple de

Tout le programme est disponible en mairie

Le 6 août aura lieu « La Nuit des Camisards » sur le site de Maisonneuve.

Pont de Rastel

- Maison Ferrier :

Suite à l'arrêté de mise en péril imminent, une entreprise a été mandatée pour la démolition de la maison Ferrier sur Pont de Rastel. Le travail a été fait mais le site sera toujours inaccessible en attendant une prise de contact avec France domaine.

- Tennis : une serrure sera mise et les réservations devront être prises en mairie.

Appartement Rue Pasteur

Les travaux sont terminés. L'appartement peut être mis en location.

Temps périscolaires

Mme BACHELARD indique que l'équipe technique est opérationnelle pour la rentrée 2016/2017. Des ajustements seront réalisés au départ du congé maternité de l'aide éducatrice.

Remarques

M. PELLEQUER informe le conseil que certaines personnes pensent que le prix de l'eau sur la commune a été multiplié par 2. Le Maire précise que l'explication a été faite sous le chapiteau, en conseil et un courrier a été joint à la facturation.

M. MANIFACIER fait part d'un problème sur le distributeur de billets du Crédit Agricole. Le Maire prendra contact avec la responsable.

Mme BACHELARD informe de la proposition reçue par La Poste concernant un service payant qui propose de « renforcer et maintenir le lien social ». Le service de La Poste rend visite aux personnes signalées par la mairie.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 12 h.